

Henri ont repris cette Place sur les Etats Generaux, jusques en l'an 1703. qu'elle fut remise par le marquis de Grammont au Comte de Lotrum, qui commandoit les Troupes du Roi de Prusse, en vertu de la Capitulation signée le 9. Fevrier de la même année: & leur a seulement fait rendre une Eglise qu'ils avoient pris aux Catholiques pendant la presente guerre, & fait demettre de leurs Charges les Reformez qui s'étoient emparez des Magistratures contre l'ancien usage, & la teneur des Articles 8. 9. 10. 11. & 13. de ladite Capitulation.

Voici Copie d'une Lettre écrite à Mrs. les Députez des Etats du Duché de Luxembourg & Comté de Chiny, par Sa Majesté Imperiale & Catholique, dattée de Vienne le 9. du mois de Mars 1715. qui leur a été rendue le 26. d'Avril par Son Excellence Mr. le Baron de Wachtendonk.

L'EMPEREUR ET ROI.

TRÉS-chers & féaux les Etats Ecclesiastiques, Nobles, & Tiers de nôtre Duché & Province de Luxembourg: Les respectueuses expressions dont vous accompagnez vôtre Lettre du 20. Janvier, étant si conforme à notre attente, & au zele, & à la grande fermeté que de tout tems vous avez fait paroître pour vos Princes naturels nos Prédecesseurs; Nous avons bien voulu vous marquer par celle-ci nôtre agrément & gratitude: vous assurant que dans la suite vous éprouverez les effets de l'un & de l'autre, aussi bien que de la clemence & amour paternel que nous conserverons pour de si bons & fideles Sujets; & qu'à l'exemple de nos glorieux Prédecesseurs,